

(Journal officiel du 20 octobre 2002)

Arrêté du 17 octobre 2002 modifiant l'arrêté du 12 juillet 2002 organisant au titre de l'année 2002 l'ouverture d'un concours interne pour le recrutement de chargés de mission

NOR : *DEVN0210366A*

Par arrêté de la ministre de l'écologie et du développement durable en date du 17 octobre 2002, l'arrêté du 12 juillet 2002 organisant au titre de l'année 2002 l'ouverture d'un concours interne pour le recrutement de chargés de mission est modifié ainsi qu'il suit, en ce qui concerne les épreuves orales :

« Il comprend des épreuves orales d'admission qui se dérouleront le 5 novembre 2002 à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, 85 *bis*, avenue de Wagram, 75017 Paris. »